Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212201347-20261001-20260907-DE

Délibération n° 2026-09-13

Commune de LOUANNEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 30 septembre 2026

Nombre de Membres en exercice : 23 **Nombre de Membres Présents : 20**

Date de la Convocation : 23 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six le trente septembre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de LOUANNEC régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel, sous la présidence de Gervais EGAULT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs EGAULT Gervais, Maire ; BACUS Marc, LEGENDRE Karine, ALLAIN Mickaël, ZEGGANE Émilie, ROLLAND Daniel, VINET Stéphanie, PENNEC Maurice, RICHARD Hervé, PEZRON Erwoan, CARRON Annie, CRAIGNOU Sabine, RENAUD Éric, HAMANT Catherine, CRAVEC Sylvie, SALAUN Christine, COGNEAU Emmanuel, NICOL Erwan, PAQUAY Sophie, SALIOU Audrey.

Pouvoirs : GANNAT Dominique donne pouvoir à EGAULT Gervais
ESNAULT Régis donne pouvoir à Marc BACUS

Absent : FAUCHOUX Fabrice

Secrétaire de séance : Marc BACUS

OBJET : Personnel communal : Tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose :

Un agent, opérateur des Activités Physiques et Sportives, a obtenu son concours d'éducateur principal 2ème classe des APS. Le poste a été créé lors du Conseil Municipal du 1er juillet.
Il convient de conserver le poste d'opérateur des APS durant le stage de l'agent (normalement 1 an), si l'agent n'est pas titularisé sur le poste d'éducateur il restera sur le poste d'opérateur dont il est titulaire.
L'agent sera donc stagiaire en détachement du 1er septembre 2026 au 31 août 2027. S'il est titularisé sur le poste d'Éducateur principal 2ème classe des APS, il conviendra de supprimer le poste d'opérateur des APS.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212201347-20261001-20260907-DE

L'agent occupant les fonctions de DGS demande à mettre fin à son détachement et à réintégrer le poste d'attachée principale pour pouvoir bénéficier à une bonification d'ancienneté accordée aux Secrétaires Générales de Mairie.
1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe et 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe sont à supprimer suite à leur remplacement par des postes d'adjoints techniques.

CONSIDÉRANT les demandes des agents et l'avis favorable du comité social technique en date du 24 septembre 2026,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de supprimer :

- 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe au 01/10/2026
- 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe au 01/10/2026
- 1 poste fonctionnel de DGS au 01/01/2027
- 1 poste d'opérateur des APS au 01/09/2027 (si titularisation de l'agent au 01/09/2027)

FIXE le tableau des effectifs comme suit au 1er janvier 2027 :

	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	Nombre
Administratif	**Attaché territorial**	Attaché principal	**1**
	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe	**1**
	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal 1ère classe	**2**
		Adjoint Administratif principal 2ème classe 28/35	**1**
		Adjoint Administratif ppal 2ème classe 20/35ème	***1***
		Adjoint Administratif	**1**
Technique	**Ingénieur Territorial**	Ingénieur Principal	**1**
	Agent de Maitrise	Agent de Maitrise Principal	**3**
		Agent de Maitrise	**2**
	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 2ème classe	3
		Adjoint Technique	9
Médico-social	**ATSEM**	ATSEM principal de 1 ère classe	**1**
Animation	**Animateur**	Animateur principal 1ère classe	**1**
	Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation	**2**
Culturelle	**Assistant de conservation**	Assistant de conservation principal 1ère classe	**1**
Sportive	**Éducateur des APS**	Éducateur principal 2ème classe des APS	**1**
	Opérateur des APS	Opérateur des APS	**1**

EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS			
Animation	**Adjoint d'Animation**	**Adjoint d'Animation**	**1**

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

ID : 022-212201347-20261001-20260907-DE

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE
Le - 1 OCT. 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gervais EGAULT.

